

“Quant au fameux christ de Bonnat, qui décorait depuis de si longues années, la Cour d’assises, il sera, paraît-il, placé au Musée du Louvre.

“A la Cour de cassation, c’est le service du ministère des beaux-arts, qui va se charger d’enlever les belles toiles qui ornent les chambre civile, des requêtes et criminelle.”

Comme le dit un journal catholique, si la Chambre a rendu le vote dont parle cette note, le Sénat a rétabli le crédit supprimé, de sorte que M. Combes garde tout l’odieux de son acte infâme. M. Arthur Loth a publié à ce propos, dans la *Vérité française*, un article intitulé: *La Saint-Judas*, tout vibrant d’indignation.

“Judas est glorifié, s’écrie-t-il! C’est sa fête que M. Combes a fait célébrer, en ce jour: la fête de l’enlèvement des crucifix!”

Toute la presse catholique a flétri cet acte monstrueux. Et un poète chrétien, l’illustre François Coppée, a laissé jaillir de son cœur des vers qui sont la double protestation du patriotisme et de la foi. Nous sommes sûr d’être agréable aux lecteurs de la REVUE CANADIENNE en reproduisant ici cette pièce:

#### LE CHRIST HORS LA LOI

J’ai dit au crucifix en tombant à genoux :  
— Pardon pour cette honte encor dans notre histoire !  
Nos infâmes tyrans t’ont chassé du prétoire,  
Le jour même, Seigneur, où tu mourais pour nous.

C’est une ignominie et c’est un sacrilège,  
Mais ta tragique image, innocent condamné,  
Peut-être importunait d’un remords obstiné  
Les hideux magistrats somnolant sur leur siège.

Je les ai vus, alors qu’on traînait devant eux,  
Sur le banc où s’assoient le voleur et la fille,